

Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1997/267 ler avril 1997 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 1er AVRIL 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Veuillez trouver ci-joint le texte d'une lettre datée du 1er avril 1997, que le Ministre des affaires étrangères de la République de Macédoine, S. E. Ljubomir Frčkoski, adresse au Secrétaire général au sujet de la mission de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) en République de Macédoine.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

(<u>Signé</u>) Naste CALOVSKI

97-08723 (F) 020497 020497

ANNEXE

Lettre datée du ler avril 1997, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine

Permettez-moi de saisir cette occasion de vous exprimer mon profond respect et, touchant le rapport que vous devez prochainement présenter au Conseil de sécurité en ce qui concerne le mandat de la mission de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) en République de Macédoine, de proposer que celui-ci soit prorogé et les effectifs complets de la Force maintenus à 1 050 hommes. Bien que le Conseil de sécurité ait envisagé une réduction d'effectifs dans sa résolution 1082 (1996), ce que paraissait justifier l'apaisement dans la région avant l'adoption de cette résolution, les faits nouveaux dont je vous ai déjà fait part dans ma lettre du 7 mars 1997 (S/1997/205, annexe) ont encore aggravé la situation. Cela étant, et compte tenu des problèmes qui demeurent à résoudre, nous sommes d'avis qu'il y a lieu de proroger le mandat de la mission de la FORDEPRENU, les effectifs de la Force étant maintenus à leur niveau actuel, pour une nouvelle période de six mois.

Je tiens à souligner, dans ce contexte, que les événements qui secouent actuellement la République d'Albanie par suite de la faillite des programmes d'investissement "pyramide" ont entraîné la dissolution des deux grands corps chargés d'assurer la sécurité de l'État : l'armée et la police. L'arrêt des activités économiques essentielles et les problèmes qui se sont ensuivis, s'agissant en particulier des approvisionnements, ont amené la communauté internationale à intervenir. La République de Macédoine a elle-même pris part à l'acheminement de denrées de base. En dépit de cette aide, les incursions de bandes armées se multiplient sur son territoire. Les problèmes de 1991-1992, période pendant laquelle incursions et vols à main armée se sont ajoutés à un grand nombre d'incidents frontaliers, se répètent de la sorte. Dans ces conditions, la présence d'une entité étrangère objective telle que la FORDEPRENU revêt une importance considérable en ce qu'elle pourrait contribuer à établir la crédibilité nécessaire pour élucider ou régler les problèmes éventuels.

Les événements qui se produisent actuellement pourraient prendre un tour irrémédiable et ajoutent à la précarité de la situation dans laquelle la région se trouve sur le plan de la sécurité. Je tiens à cet égard à vous faire part succinctement des autres facteurs qui ont compliqué la situation politique d'ensemble et les problèmes de sécurité dans la région, en particulier de novembre 1996 à février 1997, et ont eu des répercussions directes sur la République de Macédoine :

Bien que la mise en oeuvre des accords de paix de Dayton aille bon train, la situation en Bosnie-Herzégovine demeure précaire et complexe, et exige la présence d'appareils militaires et civils, tandis que les effets dommageables du problème des réfugiés et l'altération de la configuration ethnique continuent d'entraver les communications et la coopération dans la région, au sud de laquelle menace de s'étendre la crise;

- L'agitation politique dont la République fédérative de Yougoslavie se ressent du fait des controverses entourant la victoire de l'opposition aux élections locales complique encore la situation sur le plan de la sécurité dans la région. Je tiens en l'occurrence à appeler plus particulièrement votre attention sur la complexité de la situation dans le Kosovo. La prolongation de la crise du Kosovo dans notre voisinage immédiat et la multiplication d'actes terroristes, dirigés tant contre des Albanais que contre des Serbes, revêtent un caractère d'autant plus préoccupant, eu égard en particulier aux événements les plus récents intervenus dans la République fédérative de Yougoslavie, qu'ils font peser une menace larvée sur la paix et la stabilité dans la République de Macédoine et pourraient avoir pour effet d'aggraver les tensions interethniques dans cette partie de la région. Nous souscrivons à l'appui de plus en plus largement apporté aux propositions formulées, en particulier celles de Mme Rehn, et convenons de la nécessité d'une présence des Nations Unies au Kosovo. La présence de la FORDEPRENU dans ce contexte, en particulier avant la mise en oeuvre des propositions susmentionnées, demeure l'un des principaux facteurs de stabilisation dans la région;
- La levée de l'embargo sur les armes dont il a été décidé par la résolution 1021 (1995) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1995, n'a pas suffi pour donner à l'armée macédonienne l'efficacité militaire requise. La modicité des moyens financiers de l'État a fait qu'il a été impossible, dans le court espace de temps écoulé depuis lors, de doter les forces armées de la République de Macédoine de l'équipement et des armes nécessaires pour leur permettre de riposter ou d'intervenir d'urgence comme elles pourraient avoir à le faire;
- La démarcation de la frontière avec la République fédérative de Yougoslavie, à laquelle il est procédé par l'intermédiaire de la Commission mixte de la République de Macédoine et de la République fédérative de Yougoslavie ne progresse que lentement, ce que nous regrettons. Bien qu'il ait été publiquement déclaré qu'un modus vivendi pourrait être trouvé, rien n'a jusqu'à présent été fait pour régler concrètement la question.

Permettez-moi d'exprimer l'espoir que vous garderez les faits susmentionnés à l'esprit lorsque vous établirez votre rapport au Conseil de sécurité, et que vous recommanderez en conséquence de proroger le mandat de la FORDEPRENU et de maintenir ses effectifs dans leur intégralité pour une nouvelle période de six mois. S'agissant de la composante militaire de la Force, nous estimons en effet que l'évolution de la situation dans la région exige le maintien d'une présence de 1 050 hommes si l'on veut que la mission puisse s'acquitter des obligations que lui impose son mandat.

Pour ce qui est des incidences financières qu'entraînerait une réduction du mandat de la FORDEPRENU, il me semble que les effets souhaités pourraient être obtenus en restreignant la composante civile de la Mission, ce qui se concevrait d'autant mieux que plusieurs organismes des Nations Unies oeuvrent déjà dans la République de Macédoine, où doit notamment être prochainement mis en place un bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

S/1997/267 Français Page 4

Nous vous serions très obligés de bien vouloir faire tenir le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité.

(<u>Signé</u>) Ljubomir FRČKOSKI
